



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 11 juin 2021

Pensez à vous faire vacciner avant l'été !

>>> La vaccination et notamment des jeunes adultes (18-49 ans) : une nécessité pour atteindre l'immunité collective et faire barrage aux variants

La région Nouvelle-Aquitaine est la 2^{ème} région en termes de taux de vaccination pour la 1^{ère} injection derrière la Normandie (46,5 % de la population vaccinée en Nouvelle-Aquitaine, 46,7% en Normandie, 43,6 % en France). Toutefois, la population de notre région a été moins exposée à la Covid et donc l'immunité collective est moins importante.

Il faut impérativement que la population continue à se faire vacciner, notamment les jeunes adultes (18-49 ans) qui peuvent désormais se faire vacciner depuis le 31 mai, pour améliorer l'immunité de la population dans notre région.

Plus tôt cet objectif sera atteint, plus nous ferons collectivement barrage aux variants. Il s'agit d'éviter l'apparition de nouveaux foyers sur nos territoires dans le courant de l'été, qui pourraient générer une nouvelle propagation de l'épidémie.

>>> Des créneaux disponibles dans le département et des livraisons importantes de vaccins programmées pour les prochaines semaines

Les créneaux s'ouvriront dans les différents centres via docotolib au fur et à mesure des approvisionnements.

Pensez également à contacter vos professionnels de proximité (médecins -généralistes/spécialistes/du travail-, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes) qui peuvent vous vacciner (pour les 18-54 ans avec du Moderna).

>>> Une vaccination compatible avec les départs en vacances !

Pour ceux qui ont programmé leurs vacances, par exemple à partir de début août, il est encore possible de disposer des 2 injections pour les vaccins à ARN messenger (Pfizer et Moderna) avant votre départ en vacances, si vous vous faites vacciner avant le 27 juin. En effet, désormais le délai entre deux doses s'étend de 35 à 49 jours (5 semaines à 7 semaines, étant entendu que la référence reste de 6 semaines pour la population générale).

Vous êtes également incité à réaliser votre 1^{ère} injection avant votre départ en vacances, (quelle que soit votre date de départ) pour bénéficier d'un premier niveau de protection et vous pourrez réaliser la 2^{ème} injection à votre retour (jusqu'à 7 semaines après la 1^{ère} injection, si nécessaire).

Pour disposer du pass sanitaire (utile pour participer à des grands rassemblements en France de + de 1 000 personnes - festivals, parcs d'attractions, salles de spectacles, ...- ou passer les frontières) : voir toutes les informations dans l'encadré en annexe.

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine
N°: 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

Le Pass sanitaire : mode d'emploi

Le pass sanitaire sera utile pour participer à des grands rassemblements en France (de + de 1 000 personnes : festivals, parcs d'attractions, salles de spectacles, ...) ou passer les frontières.

il y a trois options pour l'obtenir :

- le certificat de vaccination complète,
- le résultat de test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures,
- ou un « certificat de rétablissement du Covid » (résultat de test positif - PCR ou antigénique- de plus de deux semaines et de moins de six mois).

Il est possible de télécharger ces documents dans l'application « [TousAntiCovid](#) » :

- pour les tests, vous recevez un sms ou un e-mail avec les instructions à suivre,
- pour la vaccination, vous pouvez obtenir toutes les informations sur [ameli.fr](#)